

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GÉNÉRALE
A/2644
5 avril 1954
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Huitième session

PLAINE DE L'UNION BIRMANE POUR AGRESSION COMMISE CONTRE
ELLE PAR LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE CHINE

Lettre du 1er avril 1954, adressée au Secrétaire général
par le représentant permanent de la Birmanie auprès de
l'Organisation des Nations Unies

New-York, le 1er avril 1954

Me référant à la lettre de M. T.F. Tsiang, en date du 17 mars 1954, qui a été publiée, le 19 mars 1954, sous la cote A/2643, comme document de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur, d'ordre de mon Gouvernement, de vous communiquer les observations ci-après.

Dans sa lettre, M. Tsiang formule deux plaintes précises à l'encontre du Gouvernement de l'Union birmane. D'abord, il accuse formellement l'Armée de l'Union birmane d'avoir violé l'accord de suspension d'armes; ensuite, il affirme qu'en refusant de proroger l'accord de suspension d'armes au delà du 28 février, le Gouvernement de l'Union birmane a mis son Gouvernement dans l'obligation de cesser tout effort visant à encourager l'évacuation du territoire de l'Union birmane par les forces du Kouomintang.

Pour juger de la situation en connaissance de cause, il y a lieu d'en examiner la genèse. Ces forces du Kouomintang en territoire birman vivent sur le pays et y commettent des déprédatations depuis près de quatre ans. C'est en vain que l'on a essayé, à maintes reprises, de les persuader, soit de quitter le pays, soit de rendre leurs armes et d'accepter d'être internés. Lorsque le Gouvernement de l'Union birmane a finalement saisi l'Assemblée générale

54-09616

de la question, cet organe, en avril 1953, a condamné la présence de ces forces en Birmanie, ainsi que leurs actes d'hostilité, et a déclaré qu'elles devaient être désarmées et, soit quitter immédiatement le territoire de l'Union birmane, soit accepter l'internement; l'Assemblée a aussi demandé que les Etats-Unis et la Thaïlande continuent de prêter leurs bons offices en vue d'aboutir à l'évacuation ou à l'internement des troupes en question. En dépit de ce fait, et en dépit des efforts des Gouvernements américain et thaïlandais, aucune mesure n'a été prise pendant six mois. C'est en novembre 1953 seulement que, sous la pression de l'Assemblée générale, les premières opérations d'évacuation furent effectuées. Environ deux mille soldats ont été évacués sur la Thaïlande et transportés par avion à Formose. Encore cette évacuation partielle n'était-elle qu'un trompe-l'oeil, les troupes en question n'ayant pas remis d'armes que l'on pût juger utilisables.

Ces opérations d'évacuation ont été arrêtées le 8 décembre 1953. Dans l'intervalle, l'Armée de l'Union birmane avait fait des préparatifs pour lancer, pendant la saison sèche actuelle (cette saison se termine au début de mai), une offensive pour débarrasser le territoire birman de ces envahisseurs importuns. Dans le pays, l'opinion publique se faisait de plus en plus violente et exigeait que des mesures fussent prises. Mais, vers la fin du mois de décembre, le Gouvernement de l'Union birmane a été informé qu'il y avait des raisons de compter qu'un nouveau contingent d'environ trois mille soldats du Kouomintang évacuerait la région à l'est de la Salouen. Désireux de régler cette question de manière aussi pacifique que possible, le Gouvernement de l'Union birmane a décidé, à regret, de temporiser et d'accepter de proroger l'accord de suspension d'armes, afin de permettre l'exécution de cette deuxième phase des opérations d'évacuation.

La lettre de M. Tsiang donne à croire que l'accord de suspension d'armes dans la région qu'il mentionne ne devait rester en vigueur que pendant deux semaines. Peut-être a-t-il voulu donner l'impression que les forces du Kouomintang ne disposaient que de deux semaines pour réaliser la deuxième phase de l'évacuation, et que ces opérations ont été reprises immédiatement après

l'entrée en vigueur de la suspension d'armes. En fait, la situation est tout autre. Le 3 janvier 1954, le Gouvernement de l'Union birmane a consenti que tout le territoire situé à l'est de la Salouen et au nord du Kantaracuadi oriental soit considéré comme zone de suspension d'armes. Cette zone a été divisée en deux, la ligne de partage étant une ligne tracée le long du cours de la Nam Hsin, vers le nord jusqu'à Tongta, puis au nord-est jusqu'à la Nam Loi, et de là, le long du cours de la Nam Loi jusqu'à la frontière sino-birmane. Il a été convenu que l'accord de suspension d'armes resterait en vigueur, au nord et à l'ouest de cette ligne de partage, du 3 janvier au 14 février et, au sud et à l'est de cette ligne, du 3 janvier au 28 février. Les zones en question sont indiquées sur les deux cartes jointes en annexe.

On peut donc constater que, au nord et à l'ouest de la ligne de partage, l'accord de suspension d'armes a été en vigueur pendant environ six semaines et qu'au sud et à l'est de cette ligne, il l'a été pendant environ deux mois.

Le but de cet arrangement était évident. Les forces du Kouomintang dans la deuxième zone mentionnée disposaient de près de deux mois pour évacuer le territoire birman par Tachilek, ville qui, conformément aux dispositions convenues, devait être le point de sortie. Les forces du Kouomintang dans la première zone disposaient d'une période de six semaines pour se rendre dans la deuxième zone, et d'une période supplémentaire de deux semaines pour quitter le territoire birman. En d'autres termes, l'évacuation des 3.000 soldats devait être terminée au plus tard le 28 février.

D'autre part, le Gouvernement de l'Union birmane a su que les forces en question n'étaient pas disposées à quitter le territoire à moins d'être autorisées à emporter leurs armes. Comme le Gouvernement thaïlandais s'opposait à ce que ces forces pénètrent sur son territoire avec leurs armes, le Gouvernement de l'Union birmane a accepté que les armes remises par les forces du Kouomintang fussent transportées à Formose.

Malgré ces concessions généreuses du Gouvernement de l'Union birmane, la seconde phase de l'évacuation n'a commencé que le 14 février, si bien qu'au 1er mars, sur les quelque 3.000 militaires qui devaient être évacués conformément

aux engagements pris, 970 seulement avaient effectivement quitté la Birmanie. Le Gouvernement de l'Union birmane a eu l'impression que les forces du Kouomintang se refusaient à quitter le territoire ou, tout au moins, ne mettaient aucun empressement à le faire. On a même dit à plusieurs reprises au Gouvernement de l'Union birmane que les forces du Kouomintang ne quitteraient pas toutes le pays. On conçoit que, dans ces conditions, le Gouvernement de l'Union birmane s'opposât à la prolongation de l'accord de suspension d'armes qui avait été en vigueur jusqu'au 28 février. Toutefois, pour respecter les désirs du Comité militaire mixte à Bangkok, et pour ne pas mettre d'obstacle aux opérations d'évacuation, le Gouvernement de l'Union birmane a accepté de proroger l'accord de suspension d'armes dans les secteurs où l'on pouvait escompter que s'étaient rassemblées les forces qui avaient effectivement l'intention de quitter le pays. Ces secteurs sont indiqués sur la carte reproduite à l'appendice II. On a d'abord déclaré zone de suspension d'armes, pour la période du 1er au 15 mars, un secteur situé dans un rayon de 16 km. autour de Monghsat, Mong Yawng et Mong Yang. On a ensuite déclaré zone de suspension d'armes, pour la période du 1er au 31 mars, un secteur situé dans un rayon de 16 km. autour de Mong Kwan, un couloir étant prévu vers Tachilek, le point d'évacuation. Afin de permettre aux forces du Kouomintang dans la région de Monghsat de se rendre dans la région de Mong Kwan, on a ouvert un couloir de 10 km. de large. Il est significatif, semble-t-il, que la lettre de M. Tsiang ne fasse aucune mention de tous ces arrangements ultérieurs.

Ailleurs que dans ces régions, les forces armées birmanes pouvaient opérer librement après le 28 février. Ces forces n'ont lancé leur offensive qu'après cette date et, comme on le verra d'après la carte reproduite à l'appendice II, toutes les localités mentionnées par M. Tsiang se trouvent en dehors des zones sur lesquelles portait l'accord de suspension d'armes relatif à la période du 1er au 15 mars et à celle du 1er au 31 mars. Il y a lieu de souligner que l'accord du 3 janvier 1954 n'était qu'un accord de suspension d'armes, non un accord portant arrêt des hostilités. Depuis le début des opérations, des éléments de l'armée birmane se trouvent à l'intérieur des zones de suspension d'armes, sans qu'ils soient séparés des forces du Kouomintang par une ligne fixe. Vu la fluidité

de la situation, ces troupes birmanes devaient nécessairement prendre des mesures pour assurer leurs lignes de communications et, d'une façon générale, leur sécurité. Il était donc inévitable que certains mouvements de troupes fussent effectués au cours de la période de la suspension d'armes; mais les forces birmanes avaient reçu des ordres stricts leur enjoignant d'éviter tout engagement, avec l'ennemi pendant cette période. Grâce à ces précautions, aucun engagement ne s'est produit entre les forces birmanes et les forces du Kouomintang jusqu'au 28 février inclus. En d'autres termes, l'allégation selon laquelle l'armée birmane aurait violé l'accord de suspension d'armes est dénuée de tout fondement.

L'offensive que l'armée birmane a lancée au début de mars avait un objectif limité. Il s'agissait de refouler sur les nouvelles zones restreintes de suspension d'armes ceux qui avaient l'intention de quitter le pays et de régler le sort de ceux qui n'avaient nullement l'intention de le faire. Le Gouvernement de l'Union birmane, non seulement voulait, comme il est naturel, libérer la plus grande partie possible du territoire occupé par les forces chinoises, mais devait encore tenir compte du fait que la mousson allait commencer dans huit semaines environ, ce qui rendrait impossible toute opération militaire de grande envergure. Les chiffres révèlent le succès de cette offensive limitée. Alors que pendant la période du 1^{er} au 28 février, quelque 970 soldats seulement ont été évacués, on a compté entre le 1^{er} et le 22 mars (date à laquelle les opérations d'évacuation ont cessé) jusqu'à 1.962 nouveaux évacués.

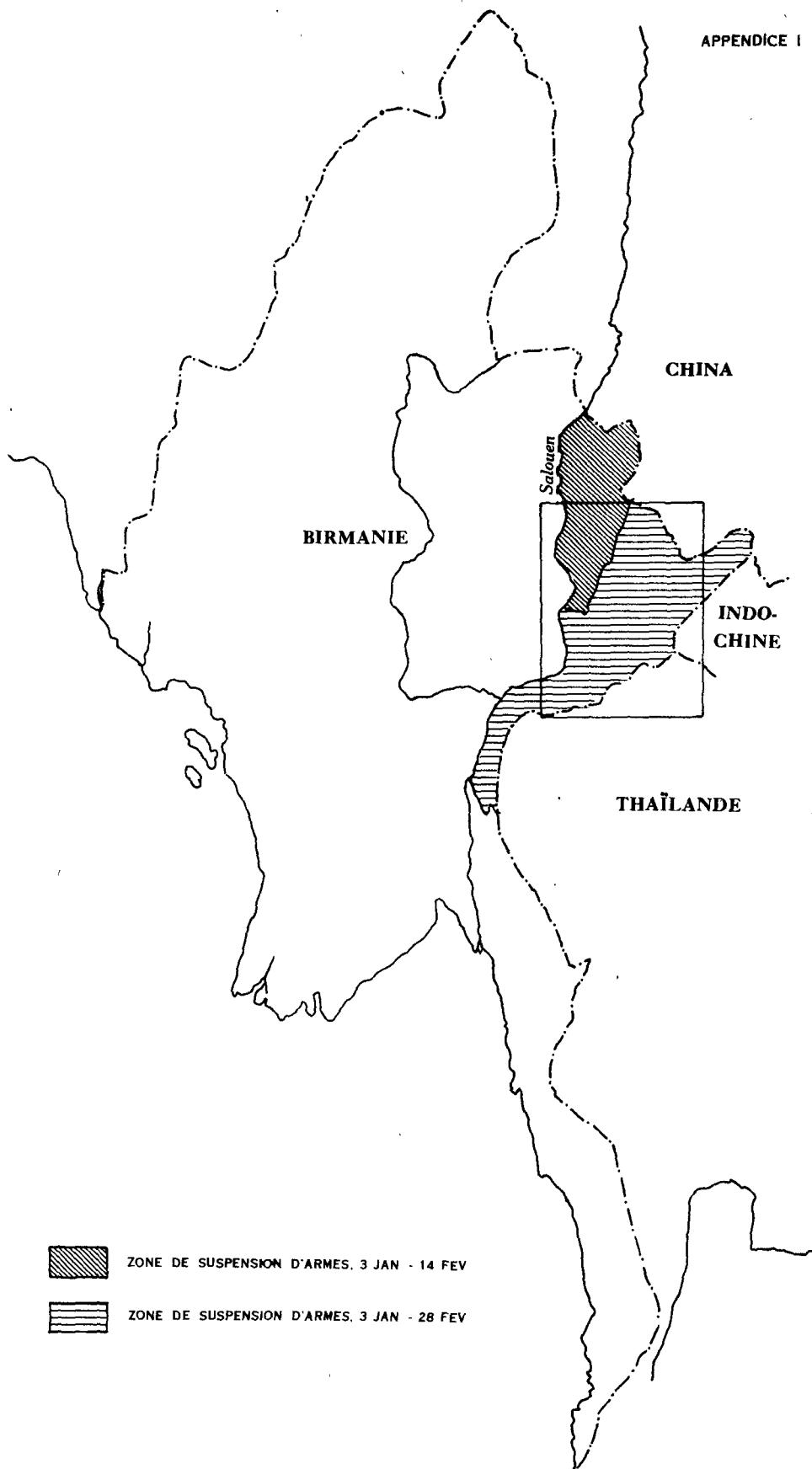
Il importe de noter que, le 13 mars, le représentant du Kouomintang au Comité militaire mixte a annoncé que les opérations d'évacuation prendraient fin vers le 20 mars, car l'on escomptait que l'on aurait atteint alors le chiffre fixé de 3.000. Dans ces conditions, il est permis de s'étonner que M. Tsiang se plaigne, dans une lettre du 17 mars, que le Gouvernement de l'Union birmane refuse de proroger la suspension d'armes et cherche à créer l'impression que les opérations d'évacuation ont dû être arrêtées à cause de l'action militaire entreprise par le Gouvernement de l'Union birmane. Il est difficile de ne pas en conclure que, même lorsqu'elles quittent la Birmanie, renonçant à une aventure insensée, les troupes du Kouomintang le font de mauvaise grâce. Non seulement elles se livrent en partant à des accusations fausses et altèrent les faits,

mais encore elles n'ont pas tenu leur promesse de rendre leurs armes. En effet, au cours de la deuxième phase des opérations d'évacuation, la proportion des armes rendues par rapport aux hommes évacués a été de 1 pour 3,5. On doit donc supposer que le restant des armes a été remis aux Karen et autres rebelles. C'était là une raison supplémentaire pour hâter le départ de ces troupes de Birmanie.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer aux membres de l'Assemblée générale le texte de la présente lettre, comme document de l'Organisation des Nations Unies.

signé : J. BARRINGTON

APPENDICE I



ZONE DE SUSPENSION D'ARMES, 3 JAN - 14 FEV

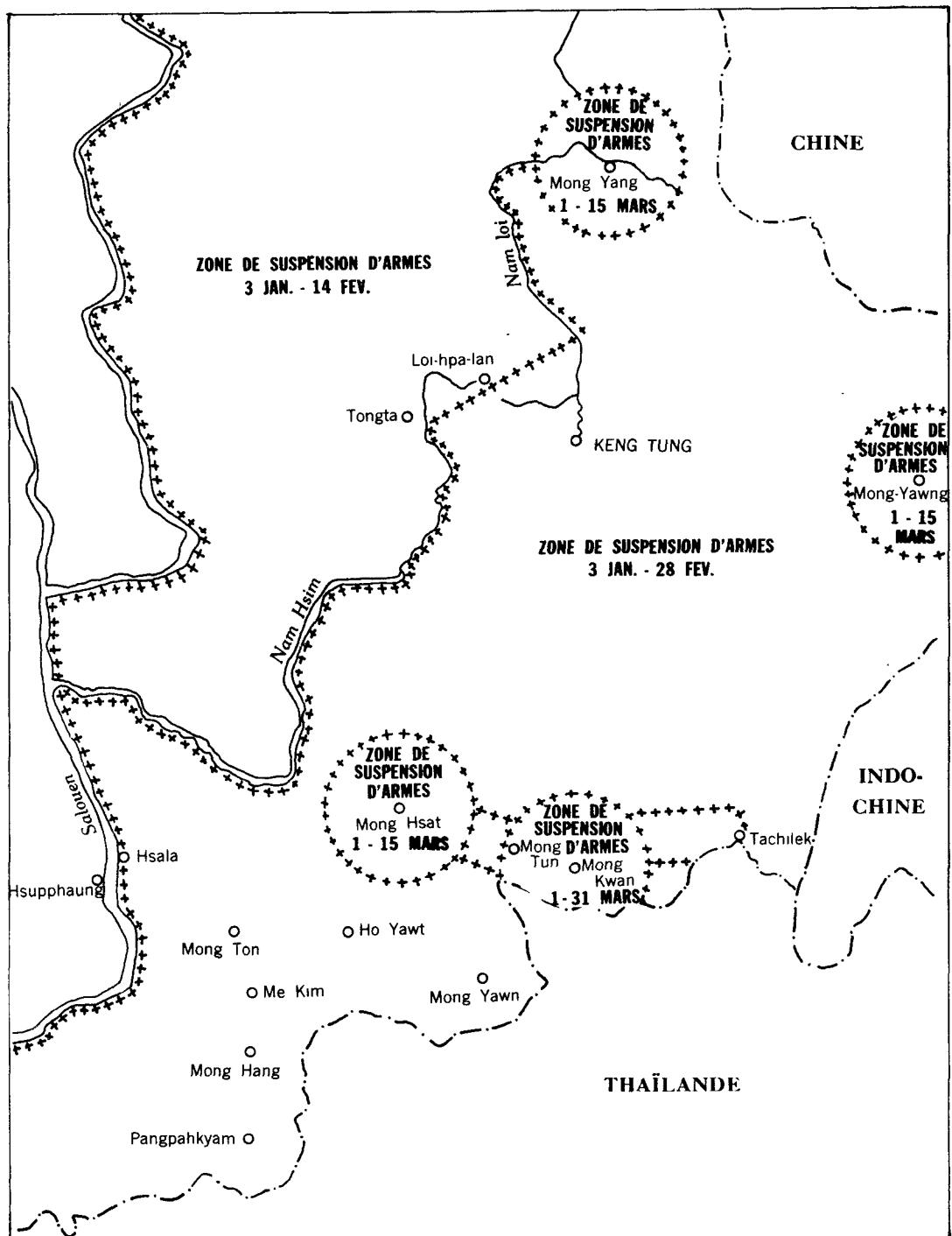


ZONE DE SUSPENSION D'ARMES, 3 JAN - 28 FEV

CARTE A PLUS GRANDE ECHELLE
DE LA ZONE ENCADRÉE

APPENDICE II

(Echelle: $\frac{1}{1.000.000}$)



- — — FRONTIÈRE INTERNATIONALE
- +++++ LIGNES DE SUSPENSION D'ARMES. 3 JAN - 28 FEV.
- ***** ZONES DE SUSPENSION D'ARMES. 1 - 15 MARS 1 - 31 MARS
- ##### CORRIDOR DE SUSPENSION D'ARMES 1 - 15 MARS. 1 - 31 MARS
- LOCALITÉS MENTIONNÉES PAR M TSIANG